

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 20 juillet 2006 fixant le programme de la première épreuve écrite d'admissibilité du concours externe d'accès au corps des conservateurs du patrimoine pour l'année 2007

NOR: *MCCB0600530A*

Par arrêté du ministre de la culture et de la communication en date du 20 juillet 2006, le programme de la première épreuve écrite d'admissibilité du concours externe qui sera organisé en 2007 est fixé ainsi qu'il suit :

a) Pour le sujet portant sur l'histoire européenne :

Républiques et démocraties, du Moyen Age à nos jours.
La famille, de l'Antiquité à nos jours.

b) Pour le sujet portant sur l'histoire de l'art européen :

Les religions et l'art.
La lumière.

c) Pour le sujet portant sur l'archéologie préhistorique et historique européenne :

Enceintes et places fortes.
Archéologie subaquatique en eaux douces et marines.

d) Pour le sujet portant sur l'ethnologie :

Le monde du travail.
Valeurs et usages de l'eau.